

UNE PHOTO C'EST PERSO, LA PARTAGER C'EST HARCELER



NON AU HARCELEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr
#NonAuHarcelement

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Deux numéros verts,
deux plateformes d'écoute :

HARCÈLEMENT

3020

**Service & appel
gratuits ***

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

CYBERHARCÈLEMENT

**net
ecoute.fr**

n° Vert 0800 200 000 *

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00,
appel anonyme, gratuit et confidentiel

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - [#NonAuHarcelement](https://twitter.com/NonAuHarcelement)

